



Sécurité des personnels : "Nous sommes sortis du 'pas de vagues'", estime Bruno Bobkiewicz (SNPDEN-Unsa)

© [Dépêche AEF info 709932 du 29 mars 2024](#) – © Erwin CANARD, AEF Info

Diffusion de cette dépêche aux adhérents du SNPDEN-UNSA avec l'aimable autorisation d'AEF Info avec qui le SNPDEN a un partenariat.

"Il est intolérable d'être obligé de se mettre en retrait et d'être protégé quand on est chef d'établissement", affirme Bruno Bobkiewicz, le 29 mars 2024, à la suite des événements qui se sont déroulés au lycée Ravel de Paris. Néanmoins, le secrétaire général du SNPDEN-Unsa juge que la réponse de l'État a été "adaptée". "Depuis l'assassinat de Samuel Paty, il y a un accompagnement réel. Nous sommes sortis du 'pas de vagues'", affirme-t-il, estimant toutefois que des progrès restent à faire sur la formation des enseignants à la laïcité et la gestion des réseaux sociaux.



Nicolas Bray, Didier Georges, Bruno Bobkiewicz et Carole Zerbib, le 29 mars 2024, lors d'une conférence de presse du SNPDEN-Unsa à Paris. AEFinfo - Erwin Canard

"Les chefs d'établissements sont déstabilisés, mais nous sommes debout pour dire que nous ne reculerons pas face aux attaques de ceux qui voudraient contester les valeurs de la République et la laïcité". C'est avec fermeté que Bruno Bobkiewicz s'est exprimé le 29 mars 2024, lors d'une conférence de presse organisée par le SNPDEN-Unsa, dont il est secrétaire général, à la suite des événements ayant touché le proviseur du lycée Maurice-Ravel (académie de Paris) ces derniers jours ([lire sur AEF info](#)).

Celui-ci a été menacé de mort après avoir rappelé à des élèves l'obligation de retirer leur voile. Il a, fin mars, quitté ses fonctions dans le cadre d'un départ à la retraite anticipé "au vu des événements qui ont marqué ces dernières semaines", explique le rectorat de Paris.

Le Premier ministre, Gabriel Attal, a annoncé le 27 mars sur *TF1* que "l'État allait porter plainte pour dénonciation calomnieuse contre l'élève qui a menacé le proviseur" ([lire sur AEF info](#)). Le 29 mars, Nicole

Belloubet a annoncé que "l'État se portera systématiquement partie civile lorsqu'une plainte sera déposée" dans le cas de menaces contre des personnels.

"PROTÉGER N'EST PAS RENONCER"

Bruno Bobkiewicz tient d'abord à assurer de son "soutien le proviseur de Ravel et l'ensemble de nos collègues qui ont vécu des situations similaires : c'est la troisième depuis un an, après ce qui s'est passé à Clermont-Ferrand et Ivry-sur-Seine". Le syndicat s'est d'ailleurs porté partie civile dans le dossier du proviseur de Ravel, "considérant que c'est la profession qui est attaquée à travers ces menaces".

Le secrétaire général du premier syndicat de chefs d'établissement juge ainsi "intolérable d'être obligé de se mettre en retrait et d'être protégé quand on est chef d'établissement, qu'on fait son travail et qu'on applique le principe simple que nous portons et revendiquons de la laïcité".

Et d'affirmer que "protéger n'est pas renoncer", alors que certains, à l'instar de députés RN, estiment que le retrait du proviseur est une "faillite" de la société ([lire sur AEF info](#)). "Nous ne percevons pas de défaillance de l'État. On peut comprendre que le collègue, mis en grande tension et menacé très violemment, ait pris l'initiative d'une demande de retrait de l'établissement, et ce en concertation avec les services. Il n'a pas démissionné, il a été protégé".

LA RÉPONSE DE L'ÉTAT A ÉTÉ "ADAPTÉE"

Comme le Sgen-CFDT (cf. encadré), le SNPDEN-Unsa juge "adaptée" la réponse des services de l'État à la situation du proviseur de Ravel. "Le soutien a été fort dès le départ mais d'autres faits ont alimenté les réseaux sociaux qui ont amené le proviseur" à demander sa mise en retrait, malgré l'action de l'État, explique Nicolas Bray, du SNPDEN Paris.

Selon le ministère de l'Éducation nationale, à la suite des événements au lycée Ravel, des équipages de la police nationale ont été mobilisés, les équipes académiques mobiles de sécurité ont été déployées dans l'établissement, un signalement au procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale a été effectué, les menaces en ligne ont été signalées au ministère de l'Intérieur (via la plateforme Pharos) et une enquête a été ouverte du chef de menaces de mort.

"Oui, le proviseur a néanmoins dû partir, mais y a-t-il une réponse possible à cela ? Comment faire pour que ces situations ne se reproduisent pas ? Je n'ai pas la réponse", admet Bruno Bobkiewicz, qui considère toutefois qu'une "erreur a été faite" : selon lui, le rectorat de Paris n'aurait pas dû expliquer le départ du proviseur par une "convenance personnelle". "La notion de sécurité n'apparaissait pas. Cette phrase est décalée de la réalité car tout le monde sait pourquoi le collègue est parti, il fallait le dire clairement".

"IL FAUT ACCÉLÉRER SUR LA FORMATION DES ENSEIGNANTS"

Plus globalement, "depuis l'assassinat de Samuel Paty, il y a un accompagnement réel et une prise en compte des situations. Nous sommes sortis du 'pas de vagues' : on a un État qui assume ses responsabilités, qui soutient et tente d'agir", se satisfait Bruno Bobkiewicz. Néanmoins, "des leviers supplémentaires" pourraient être utilisés, estime-t-il.

Le proviseur explique notamment que "la formation des enseignants sur les questions de laïcité" doit être améliorée. "Jean-Michel Blanquer avait annoncé un plan généralisé de formation des enseignants à la laïcité. Or, ce plan est insuffisamment développé, de nombreux enseignants n'ont pas été invités aux formations : il est important d'accélérer dans ce domaine. Nous devons tous être porteurs et capables de répondre à ceux qui contestent la laïcité". Y compris les chefs d'établissement, qui "font partie des personnels à accompagner sur ces sujets", reconnaît Bruno Bobkiewicz, alors que Nicole Belloubet veut instaurer une épreuve orale sur la laïcité lors des concours de personnels de direction ([lire sur AEF info](#)).

En outre, le secrétaire général du SNPDEN considère qu'il faut "réfléchir à la place que l'école doit prendre dans l'éducation aux réseaux sociaux". Ceux-ci "prennent une place considérable dans la façon dont les affaires sont portées sur la place publique. Il faut des outils pour les contrôler et travailler avec les jeunes et leurs parents sur ces questions".

GLOBALEMENT, UN "RECU DES SITUATIONS LIÉES AUX TENUES"

Alors qu'un rapport sénatorial affirme que, en raison des difficultés autour des questions de laïcité, "l'école de la République est en danger" ([lire sur AEF info](#)), le SNPDEN-Unsa apporte de la nuance. "Ces incidents ne sont pas la vie quotidienne des établissements ; nous éduquons nos jeunes pour que ce genre d'incidents n'arrive pas et 99,5 % de nos jeunes l'acceptent sans difficulté. Nous avons des incidents mais, en général, ils se règlent bien, avec le dialogue", explique Carole Zerbib, proviseure et co-directrice de l'observatoire de la laïcité du SNPDEN-Unsa.

Le syndicat remarque, depuis l'interdiction formelle du port de l'abaya et du qamis dans les établissements scolaires, un "recul des situations liées aux tenues, ce qui ne veut pas dire que le sujet est réglé", explique Carole Zerbib. D'autant que "d'autres sujets peuvent survenir plus souvent, tels que les contestations d'enseignements".

Ainsi, un chiffre fait état de la hausse des menaces envers les personnels : selon le ministère de l'Éducation nationale, en trois ans, le nombre de protections fonctionnelles accordées aux personnels a doublé ([lire sur AEF info](#)).

"L'ÉTAT A ÉTÉ AU RENDEZ-VOUS", RECONNAÎT LE SGEN-CFDT

La démission du proviseur du lycée Ravel "constitue un échec collectif pour nous toutes et tous, pour notre société", estime le Sgen-CFDT, dans un communiqué, le 28 mars. Le syndicat considère toutefois que "l'État a été au rendez-vous de la protection et du soutien dus à notre collègue : vigilance par rapport aux publications sur les réseaux sociaux, actions pour faire retirer les publications vectrices de la calomnie et des menaces de mort, lien avec la Justice et les forces de l'ordre pour assurer la protection des personnes, saisine de la Justice au titre de l'article 40 en appui à la plainte de notre collègue". Le Sgen-CFDT rappelle en outre que "la jeune fille s'est rétractée par rapport à certaines déclarations initiales et qui avaient déclenché le déchaînement sur les réseaux sociaux. Depuis, la Justice a classé sans suite sa plainte". Pour le Sgen-CFDT, "c'est l'ensemble de la société qui doit se fédérer pour faire face à des enjeux majeurs pour notre démocratie".

Testez AEF

Toute reproduction ou transmission de cette dépêche est strictement interdite, sauf accord formel d'AEF Info.